



**PÉPITE SC**  
Réalisez-vous !

# LE BILAN DE COMPÉTENCES

**PÉPITE SC** © | [WWW.PEPITE-SC.COM](http://WWW.PEPITE-SC.COM)

Quai des Chartrons - Hangar 15 - 33 300 Bordeaux | Tél. +33 (0)5 56 11 59 21 | [contact@pepите-sc.com](mailto:contact@pepите-sc.com)

SARL au capital de 100 000 € | RCS Bordeaux 75005712700037

N° TVA Intracommunautaire FR22750057127 | Code APE 7022 Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# LE BILAN DE COMPÉTENCES

*Le bilan de compétences est une démarche réglementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».*

## LES ENJEUX DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Réaliser un diagnostic sur son parcours professionnel
- Dévoiler son potentiel
- Identifier ses compétences transférables
- Identifier ses besoins en formation
- Trouver une nouvelle voie professionnelle en phase avec sa personnalité
- Préparer une mobilité interne ou externe
- Donner du sens à son avenir professionnel

## LES OBJECTIFS

- Identifier les ressources mobilisables : aptitudes professionnelles, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, potentiel, cœur de métier, intérêts professionnels, motivations & valeurs.
- Identifier les aires de mobilité pour valider ses compétences transférables et les « passerelles métiers » envisageables.
- Valider les compétences acquises et les axes de développement au regard du projet professionnel défini.
- Identifier un projet professionnel en adéquation avec son profil en tenant compte des paramètres extérieurs.

Le bilan de compétences est réalisé par des expertes de l'orientation professionnelle.

Vous pouvez retrouver le profil de nos expertes sur notre site [www.pepите-sc.com](http://www.pepите-sc.com).

## LES MODALITÉS

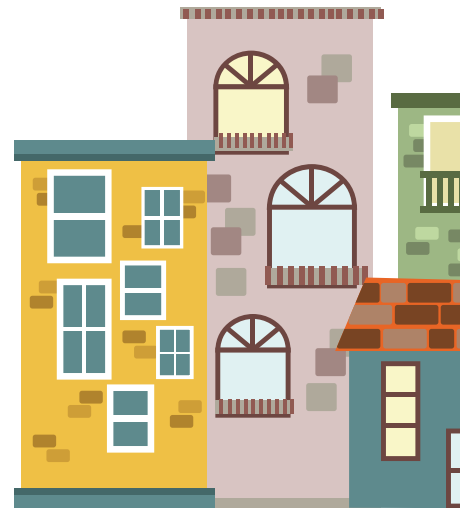


Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel, à distance ou en mixant les deux approches. Si l'accompagnement se déroule en présentiel, le lieu de réalisation sera déterminé en fonction des préférences du bénéficiaire ou de son lieu d'habitation.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont avec le bénéficiaire en fonction de ses disponibilités. Nous élaborons un planning prévisionnel de 8 séances de 3 heures avec généralement 1 séance par semaine. Ce planning peut être ajusté en fonction des besoins et des contraintes personnelles ou professionnelles du bénéficiaire. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

## ACCESSIBILITÉ

Nous disposons de différents sites pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une alternative.



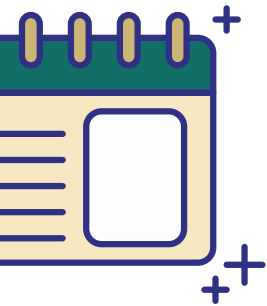
## FINANCEMENT

Différentes solutions de financement de votre bilan existent. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (*salarial, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...*).

Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.

## DÉLAIS D'ACCÈS

Dès que vous nous contactez, nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours, à moduler en fonction de vos disponibilités, afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.



# 1 | PHASE PRÉLIMINAIRE

*Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.*

Lors de ce premier échange, le bénéficiaire expose sa demande et ses attentes à l'experte qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

## LES OBJECTIFS - PHASE 1

- Analyser la demande et les besoins du bénéficiaire.
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

**Modalités :** Entretien individuel sans frais, ni engagement.

**Durée :** 45 minutes à 1 heure.

# 2 | PHASE D'INVESTIGATION

*Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.*

## LES OBJECTIFS - PHASE 2

- Approfondir la connaissance de soi.
- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles.
- Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence ou élaborer une ou plusieurs alternatives.

## DIMENSIONS ABORDÉES LORS DE LA PHASE D'INVESTIGATION

### 1 | LE BILAN PERSONNEL

- Auto-évaluation de la personnalité et investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel.
- Identification des points d'appui et des axes d'amélioration.

**Modalités :** entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.

**Durée :** Entre 4 et 6 heures.

## 2 | LE BILAN PROFESSIONNEL

- Analyse de l'activité.
- Élaboration du portefeuille de compétences.
- Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.

**Modalités :** entretiens individuels, documents de travail, étude des fiches métiers CODE ROME.

**Durée :** Environ 3 heures.

## 3 | LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

- Identification des intérêts professionnels et hiérarchisation des valeurs.

**Modalités :** entretien individuel, questionnaires & travail de formalisation.

**Durée :** Entre 1 et 2 heures.

## 4 | ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Travail approfondi sur les « idées métiers ».
- Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers.
- Construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives).

**Modalités :** entretiens individuels, recherche METIERS (ONISEP) & investigation terrain.

**Durée :** Entre 10 et 12 heures.

# 3 | PHASE DE CONCLUSION

*Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.*

## LES OBJECTIFS - PHASE 3

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec le prestataire de bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété du bénéficiaire**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

**Modalités :** entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

**Durée :** Entre 2 et 4 heures.

## LE SUIVI

Un questionnaire sera envoyé par mail au bénéficiaire 6 mois après la fin de son bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il est proposé au bénéficiaire de fixer un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de son accompagnement, en face à face ou à distance.

## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Notre connaissance des métiers et du bassin de l'emploi s'appuie sur une remise à niveau régulière de notre équipe.

Nous nous inscrivons dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.

## DURÉE & TARIF DE L'INTERVENTION

**Durée totale du bilan de compétences** : 24 heures dont 12 heures d'entretien.

**Tarif** : 1 900 € net de taxe (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

*Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.*

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

*Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.*



WWW.PEPITE-SC.COM  
CONTACT@PEPITE-SC.COM  
05 56 11 59 21



PÉPITE SC  
Réalisez-vous !